

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 23 juillet 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Absents : 5
Exclus : 0

L'an Deux Mil Dix-neuf, le vingt-trois juillet à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOUBERT Michel, Maire.

Date de convocation :

19 juillet 2019

Date d'affichage :

19 juillet 2019

Etaients présents :

Mesdames PIHET Véronique – SUM Michèle et MENDELSKI Caty.
Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – FERREZ Didier –
LEPRETRE Frédéric – MALAQUIN Alain – GUSTIN Arnaud et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Madame HOMMERIN Eliane a donné pouvoir à Mme MENDELSKI Caty
Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme SUM Michèle.
Monsieur ROUSSEL Régis a donné pouvoir à M. MIDAVAIN Jean-Marc.
Monsieur GUERDIN Matthieu a donné pouvoir à M. LEPRETRE Frédéric.

Absent :

Monsieur HERBIN Gérard

Madame SUM Michèle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2019/05/13

OBJET : MOTION pour l'annulation de la hausse des tarifs de l'électricité et la réduction des taxes en ramenant notamment la TVA à 5.5 % sur la consommation

Alors que les questions de la hausse du pouvoir d'achat et d'une meilleure justice fiscale sont les priorités de nos concitoyens et au cœur des mouvements sociaux, les tarifs de l'électricité viennent d'augmenter le 1^{er} juin dernier de 5.9%.

Cette nouvelle hausse des prix de l'électricité, la dixième en dix ans est inacceptable et pèse lourdement sur le budget des familles. Depuis 2007, les prix de l'électricité se sont envolés de 50%, augmentation sans commune mesure avec l'inflation sur la même période.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont des leviers d'action. En effet, 36% du coût de l'électricité est constitué par des taxes contre 18% il y a dix ans. L'Etat, actionnaire à près de 84% d'EDF doit agir et procéder sans délai à la réduction des taxes. Le Conseil Municipal appelle l'ensemble de la population à appuyer sa démarche pour obtenir cette baisse.

Il lance par ailleurs, un appel à l'ensemble des conseillers municipaux et intercommunaux de France à se mobiliser dans ce sens pour demander à l'Etat de geler le prix de l'électricité et de reconnaître réellement celle-ci comme produit de première nécessité pour tous, afin qu'elle bénéficie d'une TVA réduite à 5.5 %.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel LOUBERT.